

# Projet pédagogique



## **Accueil périscolaire « Les P'tites Frimousses » 2018/2019**

## Sommaire

<b>I. Présentation de l'organisateur</b>	
1. Historique	04
2. La SPL	05
3. Territoire d'intervention et contexte local	06
4. Publics visés	07
5. Comités d'usagers	08
6. PEDT et Projet éducatif	08
7. Certification « Quali'loisirs »	10
<b>II. Présentation du site</b>	<b>12</b>
1. Historique	12
2. Diagnostic	12
3. Principales missions	12
4. Publics accueillis	13
5. Locaux	13
<b>III. Objectifs</b>	<b>15</b>
1. Objectifs généraux	
2. Objectifs intermédiaires	
3. Objectifs opérationnels	
<b>IV. Encadrement</b>	<b>16</b>
<b>V. Fonctionnement / déroulement de l'accueil</b>	<b>19</b>
1. Place de l'enfant	19
2. Modalités d'intégration des enfants et des nouveaux arrivants	20
a. Visites / accueils préalables,	
b. Organisation spécifique en début d'année scolaire,	
c. Intégration en cours d'année	
3. Accueil des enfants en situation de handicap	20
4. Relation avec les familles	20
5. Santé / hygiène	21

6. Activités	23
7. Transport	24
8. Vie quotidienne	24
9. Rythme de la journée (temps d'accueil)	30
<b>VI. Relation avec les partenaires</b>	<b>32</b>
<b>VII. Modalités d'évaluation</b>	<b>34</b>

## **ANNEXES**

- Annexe 1 : Grille tarifaire
- Annexe 2 : Programme
- Annexe 3 : Journée type
- Annexe 4 : Règlement de fonctionnement
- Annexe 5 : Projet de fonctionnement

## **I. Présentation de l'organisateur**

### **1. Historique**

Le territoire dispose d'une politique enfance et jeunesse depuis novembre 1994, avec la création d'un service jeunesse, géré par le SIVOM Rhin-Sud en partenariat avec la Fédération Départementale des MJC du Haut-Rhin.

Progressivement, des multi-accueils, un relais d'assistantes maternelles et des accueils de loisirs gérés par des associations locales se créent :

- Accueil de loisirs à Hombourg : août 1996, géré par la MJC/MPT de Hombourg
- Accueil de loisirs à Bantzenheim : septembre 1999 (ACL/MJC de Bantzenheim)
- Multi-accueil à Ottmarsheim : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Relais d'assistantes Maternelles : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Accueil de loisirs à Ottmarsheim : septembre 2001 (MJC de Ottmarsheim)
- Accueil de loisirs à Niffer : août 2007 (association « l'île aux enfants »)
- Multi-accueil à Petit-Landau : mars 2014 (association « l'île aux enfants »)

Ces activités enfance et jeunesse sont principalement subventionnées par le SIVOM Rhin-Sud, devenu Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Un contrat temps libre est signé en 1999 entre la CAF du Haut-Rhin et la collectivité territoriale, renforçant le développement de ces activités.

Afin de bénéficier à la fois de l'autonomie et de la souplesse nécessaire à la gestion et à l'organisation des divers champs de compétences (Petite Enfance et Animation), la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud devait se doter d'un outil en capacité de mener un projet cohérent, tout en permettant aux élus d'assurer la gouvernance de ce dernier.

Plusieurs réunions ont permis d'évoquer le choix de créer une société publique locale (SPL), tant avec les représentants des structures associatives qu'avec leurs salarié(e)s.

Le principe de la création de la SPL Enfance et Animation a ainsi été décidé par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud le 09 juillet 2013, dans le but d'assurer la gestion et l'exploitation d'équipements périscolaires, de multi-accueils petite enfance, du relais parents-assistantes maternelles ainsi que de l'animation jeunesse territoriale. Les Communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau sont les six actionnaires de cette SPL, avec la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud comme actionnaire majoritaire.

Le 1er janvier 2017, l'intercommunalité fusionne avec Mulhouse Alsace Agglomération, ce dernier devant de fait l'actionnaire majoritaire de la SPL Enfance et Animation.

## 2. La SPL

L'assemblée générale constitutive de la SPL Enfance et Animation a été réalisée le 29 novembre 2013, durant laquelle les actionnaires ont signé les statuts. Elle a été suivie par le premier conseil d'administration, durant lequel a été élu parmi ses membres :

- Un président : Monsieur Raymond Kastler
- Un directeur général : Monsieur Nicolas Terrasse

Les administrateurs ont en effet fait le choix de dissocier les fonctions de présidence et de direction au sein de la société.

Une SPL est une société de type société anonyme, mais dont le capital est détenu à 100% par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités.

Les SPL sont des sociétés anonymes régies pour l'essentiel par le droit privé. Leurs salariés et leur comptabilité relèvent du droit privé. Elles ont un capital exclusivement public, détenu par au moins deux collectivités locales ou leurs groupements, et se voient attribuer leurs missions sans mise en concurrence. Les SPL ne peuvent intervenir que pour leurs actionnaires publics et sur leurs seuls territoires.

Elles complètent la gamme des Entreprises Publiques Locales et permettent aux collectivités locales de disposer d'un nouveau mode d'intervention capable de moderniser la gestion des services publics locaux.

La création et la gestion d'activités touristiques et culturelles entrent dans le périmètre défini par la loi. L'intérêt majeur de la SPL pour les élus est de permettre la coopération territoriale ainsi qu'une maîtrise publique complète, le contrôle sur cet outil devant être analogue à celui effectué sur un service de la collectivité laquelle reste maître de sa compétence en sa qualité d'autorité organisatrice.

Pour vérifier la mise en œuvre des orientations définies par le conseil d'administration et pour favoriser le contrôle de la SPL Enfance et Animation par les communes, un comité technique se réunit régulièrement en étant accompagné par des personnes dont les compétences techniques sont nécessaires à la compréhension des évolutions sociales et territoriales.

La SPL Enfance et Animation en quelques chiffres :

- Une société de plus de 75 salariés.
- Un regroupement de 4 accueils de loisirs, 2 multi-accueils, 1 relais parents-assistantes maternelles et 1 service jeunesse territoriale.
- Des locaux sur plusieurs sites dont la superficie totale est de plus de 3 600 m<sup>2</sup>.

### 3. Territoire d'intervention et contexte local

La SPL Enfance et Animation intervient sur le territoire de ses actionnaires, et plus particulièrement sur les communes de Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé. Les équipements gérés par la SPL Enfance et Animation se situent donc sur ces communes, un territoire plutôt rural.

L'offre existante sur le secteur est rendue accessible aux familles, grâce notamment à la tarification modulée en fonction des revenus et du nombre d'enfants de la famille.

La situation des deux multi-accueils facilite les déplacements pour les familles. Concernant les accueils périscolaires, plus aucun enfant n'est transporté sur le temps méridien : un accueil est assuré sur chaque commune.

Les enfants accueillis sont encadrés par des animateurs formés continuellement, en interne et/ou par des organismes de formation. Des formations qualifiantes et diplômantes.

Un grand nombre d'équipements et de services se trouvent sur le territoire, permettant aux équipements d'optimiser ses moyens :

- Sur Niffer : stade de football, terrain de tennis, club d'aviron.
- Sur Petit-Landau : stades de football, salle polyvalente.
- Sur Hombourg : complexe sportif comprenant un plateau sportif, une salle de musculation et un cours de tennis, golf.
- Sur Ottmarsheim : piscine intercommunale, stade de football, salle polyvalente, salle des fêtes.
- Sur Bantzenheim : salle polyvalente comprenant une salle omnisports, une salle de danse et salle de quilles, stade de football, cours de tennis, salle de musique, Chalampé, salle polyvalente, plateau sportif avec terrains de rugby et multi-sports.

Equipements culturels :

- MJC sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg et Bantzenheim
- Bibliothèque sur Niffer et Petit-Landau
- Médiathèque sur Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé
- Ludothèque sur Hombourg et Bantzenheim
- Musée de la Moto sur Bantzenheim

Vie économique locale

Plusieurs zones d'activités, commerciales et industrielles sont situées sur le territoire, dont la zone portuaire d'Ottmarsheim, la zone d'activités de Hombourg, etc... Une nouvelle zone d'activités est également en cours d'achèvement sur Bantzenheim.

Des usines sont par ailleurs implantées : d'activités industrielles principalement chimiques, telles que Rhodia, Butachimie, Euroglas, ...

#### 4. Publics visés

La population globale sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé, au dernier recensement du 31/12/2013, se situe à 7 522 habitants (+ 2,27 % par rapport au dernier recensement du 31/12/2011), dont 465 enfants de 0 à 5 ans et 1 154 enfants de 6 à 17 ans soit 1 619 enfants de moins de 18 ans.

Par commune, la répartition en 2015 par tranche d'âge était la suivante :

	Bantzenheim	Chalampé	Hombourg	Niffer	Ottmarsheim	Petit-Landau
<b>&lt; 3 ans (2013-2015)</b>	44	22	55	27	33	36
<b>De 3 à 5 ans (2012-2010)</b>	31	27	60	33	59	38
<b>De 6 à 10 ans (2009-2005)</b>	88	54	106	58	99	65
<b>De 11 à 17 ans (2004-1998)</b>	179	85	116	116	116	72

	Total
<b>&lt; 3 ans (2013-2015)</b>	217
<b>De 3 à 5 ans (2012-2010)</b>	248
<b>De 6 à 10 ans (2009-2005)</b>	470
<b>De 11 à 17 ans (2004-1998)</b>	684

Les deux équipements petite enfance sont agréés pour un total de 55 enfants de moins de 3 ans répartis sur Ottmarsheim (35) et Petit-Landau (20). Le nombre de places disponibles paraît insuffisant aujourd'hui.

Les sites périscolaires peuvent accueillir un total de 341 enfants de 3 à 11 ans répartis sur quatre périscolaires, et six lieux sur les temps méridiens : 44 enfants sur Niffer, 120 sur Hombourg / Petit-Landau, 86 sur Ottmarsheim et 91 sur Bantzenheim / Chalampé. Le nombre de places disponibles est également insuffisant sur certains sites.

Le nombre d'enfants accueillis en accueil collectif de mineurs varie en fonction des sites et des périodes.

L'animation jeunesse territoriale propose des activités aux jeunes de 11 à 17 ans tout au long de l'année en soirée et/ou mercredi (activités de proximité), ainsi que durant les vacances scolaires.

## 5. Comités d'usagers

La SPL Enfance et Animation s'est dotée d'un outil essentiel : les comités d'usagers.

Les objectifs de ces comités sont de permettre

- d'exprimer les besoins des usagers,
- d'émettre des avis sur le fonctionnement et l'organisation
- et d'accompagner le responsable de la structure dans ses missions en direction des usagers.

Dans chaque structure a ainsi été mis en place un comité d'usagers qui se réunit chaque Trimestre. Il est élu pour une année scolaire.

Une réunion plénière réunissant l'ensemble des comités d'usagers est organisée chaque année.

## 6. PEDT et Projet éducatif

Essentiels et indispensables, le projet éducatif de territoire (PEDT) et le projet éducatif sont deux outils pédagogiques et d'informations destinés à tous les acteurs des différents temps afin d'offrir un accueil de qualité et sécurisé aux enfants et adolescents. Ces outils traduisent l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Ils définissent le sens des actions à mener, et fixent les orientations et les moyens à mobiliser.

### Projet éducatif de territoire

Le projet éducatif de territoire formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Les orientations prioritaires du PEDT se déclinent à travers les points suivants :

- ⇒ Développer le partenariat éducatif
  - Favoriser la cohérence éducative et renforcer la coopération éducative
  - Permettre l'implication des parents et renforcer leurs rôles éducatifs
  
- ⇒ Enrichir l'ouverture d'esprit par la pratique artistique et culturelle
  - Favoriser l'offre culturelle et permettre l'expression artistique
  - Favoriser la confiance et la valorisation des capacités et la créativité chez les enfants



- ⇒ Eduquer à la citoyenneté et à la solidarité
  - Sensibiliser à l'environnement et aux gestes qui sauvent
  - Donner sens au fonctionnement démocratique et faciliter la compréhension des institutions

Le temps des activités périscolaires a vocation à favoriser la coopération éducative des divers partenaires qui concourent à la réussite des enfants.

C'est également en ce sens que tous les partenaires ont vocation à participer à la gouvernance des propositions émises, notamment en termes de coéducation et dans la reconnaissance partagée des compétences et missions des partenaires.

### Projet éducatif

Le projet éducatif est une obligation législative (L 227-4) et réglementaire (R 227-23 à 26) du Code de l'Action Sociale et des Familles. « *Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils déclarés* » (CASF art R 227-24).

Il traduit les engagements de l'organisateur en matière de visée éducative. Il prend en compte dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Elaboré par l'organisateur (les élus et administrateurs de la structure) à partir d'un diagnostic partagé, le projet éducatif répond à des besoins repérés.

Le projet éducatif propose quatre intentions éducatives cohérentes avec les réalités du terrain et adaptées au public accueilli, déclinées en objectifs généraux. Ces derniers permettent aux différents accueils gérés par la SPL Enfance et Animation d'opérationnaliser les intentions éducatives.

- ⇒ Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant  
*Pendant la période de l'enfance, se déroulent plusieurs étapes au cours desquelles l'enfant devient un adulte. Accompagner chaque enfant durant cette période d'évolution et de construction permet d'aider l'enfant à grandir, et d'assurer un développement dans les domaines physiques, physiologiques et socio-affectifs.*
  - Proposer, en toute sécurité, un mode de garde de qualité, un temps de détente et une coupure par rapport au temps scolaire
  - Permettre à l'enfant de vivre un temps de loisirs, de vacances, de plaisir
  - Permettre à l'enfant d'approfondir ses connaissances et de développer sa curiosité dans les domaines culturels, artistiques et sportifs
  - Permettre à l'enfant de s'ouvrir aux cultures différentes
  - Ouvrir l'enfant sur son environnement naturel et l'encourager à son respect

- ⇒ Développer l'autonomie et la responsabilisation

*Développer son autonomie, c'est acquérir une indépendance future. Ainsi construire l'autonomie de l'enfant, c'est l'amener à se détacher progressivement de l'adulte ou de ses pairs pour réaliser seul le plus grand nombre d'actions.*

- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, prise de responsabilité...)
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix, de se dépasser
- Permettre à l'enfant d'être acteur de sa vie
- Favoriser la créativité de l'enfant

⇒ Assurer la coéducation

*Même si les parents sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant, son éducation est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école et loisirs. Les structures de loisirs ne se substituent pas aux parents mais jouent un rôle complémentaire à la mission éducative des familles et de l'école.*

- Favoriser les liens intergénérationnels
- Favoriser les rencontres avec des personnes extérieures : artistes, associations, personnes âgées, sportifs...
- Créer des liens avec les principaux acteurs entourant l'enfant

⇒ Consolider l'apprentissage de la vie en collectivité et la socialisation

*Vivre en collectivité, c'est s'enrichir au contact des autres et de l'environnement. Le groupe (adultes et enfants) est source d'échanges, de partages mais aussi de conflits. Toutes ces relations permettent une ouverture sur la vie de groupe et les règles de fonctionnement qui la régissent.*

- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité : respect des différences, du bien-être des autres, de l'autorité et des règles de vie
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité filles-garçons et les passerelles entre tranches d'âge
- Favoriser les échanges et les expériences entre les enfants

## 7. Certification « Quali'loisirs »

Les quatre accueils de loisirs gérés par la SPL Enfance et Animation sont certifiés « Quali'loisirs » depuis décembre 2017.

L'engagement dans une démarche qualité est un signe de qualité pour les professionnels et un gage de confiance pour les usagers.

Cette certification d'engagements de service, décernée par l'AFNOR, porte sur la qualité des méthodes pédagogiques, la prise en charge de l'enfant et la relation avec ses parents.

Elle garantit que les sites d'accueils de loisirs respectent plus d'une vingtaine d'engagements regroupés selon 8 items :

### **ACCUEIL ET QUALITE RELATIONNELLE**

- 1.1 Nous favorisons un accueil bienveillant et l'épanouissement personnel des enfants.
- 1.2 Nous apportons une attention individuelle, respectons et valorisons les différences.
- 1.3 Nous accueillons et informons les parents de façon chaleureuse et organisée.

### **PREVENTION ET SECURITE**

- 2.1 Nos équipes d'animation garantissent la sécurité des enfants.
- 2.2 Notre fonctionnement prévient les risques tout au long de la journée.
- 2.3 Notre organisation s'adapte aux besoins spécifiques de chaque enfant.

### **PROJET PEDAGOGIQUE ET ACTIVITES**

- 3.1 Nous favorisons la découverte et la créativité, l'apprentissage de la citoyenneté et de la laïcité, avec des approches ludiques et éducatives.
- 3.2 Nous élaborons en équipe un projet pédagogique en lien avec le Projet Éducatif Territorial et le contexte local.
- 3.3 Les activités sont diversifiées éveillent vers de nouveaux centres d'intérêts.

### **VIE LOCALE, ENVIRONNEMENT, CULTURE ET PATRIMOINE**

- 4.1 Nous inscrivons nos actions dans la vie de la Cité.
- 4.2 Nous sommes force de propositions et d'initiatives au niveau de l'animation de la vie locale.
- 4.3 Nous favorisons l'éducation en plein air, la découverte et la protection de l'environnement, de la nature et du patrimoine.

### **LOCAUX**

- 5.1 Nos structures sont aménagées en espace chaleureux, permettant de gérer le collectif et l'individuel.
- 5.2 Nous veillons à l'hygiène, l'entretien des locaux et la sécurisation des espaces.
- 5.3 Nous organisons un espace d'accueil documenté.

### **EQUIPE D'ENCADREMENT**

- 6.1 Nous veillons à l'efficacité et au dynamisme de nos équipes.
- 6.2 Nous veillons aux compétences des équipes d'animation par la formation et un accompagnement permanent.
- 6.3 Nous favorisons les initiatives et le sens des responsabilités de nos équipes.

### **RELATION AVEC LES FAMILLES**

- 7.1 Nous favorisons les échanges avec les parents.
- 7.2 Nous recueillons l'expression de la satisfaction des familles.
- 7.3 Nous impliquons les parents dans la vie du centre.

## COMMUNICATION

8.1 Nous valorisons la vie de l'accueil de loisirs, auprès des familles, grâce à des outils de communication diversifiés.

8.2 Nous informons régulièrement la commune et les partenaires de la vie du centre.

8.3 Nous améliorons la qualité des actions grâce aux outils et ressources du réseau.

## II. Présentation du site

### 1. Historique

Le périscolaire « Les P'tites Frimousses » a été créé en 1999 pour répondre aux besoins de garde des familles de Bantzenheim et Chalampé. Le bâtiment se situe à proximité de l'ACL-MJC de Bantzenheim et de la salle des fêtes. Bantzenheim connaît une forte activité associative. Dix-neuf associations proposent des activités diverses et variées.

Ce service propose un accueil périscolaire (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi) pour 91 enfants, des mercredis récréatifs pour 34 enfants (0680478AP00917), ainsi que des accueils de loisirs avec environ 34 enfants de 3 à 11 ans.

L'accueil périscolaire « les P'tites Frimousses » est agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sous le numéro d'agrément 0680478AP000117

Le périscolaire est un lieu d'épanouissement, de socialisation et de création.

### 2. Le diagnostic

Il découle du bilan du projet pédagogique de l'année scolaire précédente. Les enfants ont vécu une année avec un rythme scolaire très soutenu et très saccadé. Nous avons observé que les enfants ont vécus une année difficile et nous souhaitons travailler sur le respect du rythme de l'enfant. Le bilan a également démontré que notre travail sur le respect est à poursuivre auprès des enfants. Un autre axe de travail qui se détache suite au bilan c'est le travail sur l'entraide.

### 3. Principales missions

- Proposer, en toute sécurité, un mode de garde de qualité, un temps de détente et une coupure par rapport au temps scolaire
- Permettre à l'enfant de vivre un temps de loisirs, de vacances, de plaisir
- Permettre à l'enfant d'approfondir ses connaissances et de développer sa curiosité dans les domaines culturels, artistiques et sportifs
- Permettre à l'enfant de s'ouvrir aux cultures différentes

- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, prise de responsabilité...)
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix, de se dépasser
- Permettre à l'enfant d'être acteur de sa vie
- Favoriser la créativité de l'enfant

#### 4. Publics accueillis

L'accueil périscolaire est ouvert à tous les enfants de 3 à 11 ans scolarisés dans les écoles de Bantzenheim et Chalampé. Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Le matin : de 7h00 à 8h30
- Le midi : de 11h15 à 14h00
- Le soir : de 15h50 à 18h30

Les mercredis :

- Le matin : de 7h00 à 8h15
- Sur la journée : 11h00-18h30 ou 13h30-18h30

#### 5. Locaux

- 2 bureaux de l'équipe de direction du périscolaire et de l'équipe d'animation.
- 1 sanitaire adulte.
- 2 blocs sanitaires pour les filles et garçons (3 toilettes enfants, 1 toilette adulte, 1 toilette handicapé).
- 1 salle de repos (petits lits d'appoint pour la sieste)
- Une salle de jeu
  - Une salle de restauration
  - Une cuisine.
  - Une cave.
  - Un couloir vestiaire
  - 1 jardin pour les enfants attenant aux locaux.

Les locaux de la M.J.C et les équipements communaux mis à disposition sont les suivants :

- 2 vestiaires avec douches (filles/garçons).
- 1 bloc sanitaire comprenant 5 toilettes, dont 1 adapté aux personnes handicapées, dont 1 adapté pour les enfants.
- 1 salle d'animation destinée au rangement du matériel pédagogique, équipée d'un ensemble de tables et de chaises.

- 1 salle de danse avec tout le matériel nécessaire (cerceaux, rubans, ballons, tapis, musique).
- 1 salle de réunion.
- 1 cuisine pédagogique.
- 1 gymnase intérieur.
- 1 terrain de football.
- 1 terrain de pétanque.
- 1 parc extérieur avec structures de jeux.
- 1 ludothèque gérée par la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture)

Adresse complète :

SPL Enfance et animation

Périscolaire "Les P'tites Frimousses "

Rue de l'Est

F-68490 BANTZENHEIM

Tél : +33(0)3.89.26.13.30

Port : +33(0)6.35.32.58.72

Direction : ✉ [dir-pb@splea68.fr](mailto:dir-pb@splea68.fr)

Animateurs : ✉ [pb@splea68.fr](mailto:pb@splea68.fr)

Siret : 79 9037 585 000 79

### III. Objectifs

<b>Les objectifs généraux</b>	Consolider l'apprentissage et la vie en collectivité
<b>Les objectifs opérationnels</b>	Emmener l'enfant à faire seul Accompagner l'enfant dans les gestes courant de la vie quotidienne Confier des responsabilités à l'enfant
<b>Les moyens</b>	Mise en place d'outils facilitant la vie quotidienne des enfants en se mettant à leur portée. Choix des activités. Rangement à l'initiative des enfants. Mise en place de rôles à table.
<b>Les critères d'évaluation</b>	Adhésion des enfants aux différents fonctionnement du périscolaire. Participation des enfants aux différents fonctionnement. Le matériel est majoritairement rangé par les enfants.
<b>Les indicateurs d'évaluation</b>	Au moins 70 % des enfants ont compris le fonctionnement. Au moins 80 %des enfants connaissent les différents rôles à table.

<b>Les objectifs généraux</b>	Développer l'autonomie et la responsabilité
<b>Les objectifs opérationnels</b>	Proposer des activités variées Permettre le choix à l'enfant Amener l'enfant à être force de proposition
<b>Les moyens</b>	Mise en place d'une programmation variée par l'équipe d'animation Proposition des enfants d'activités durant les activités du soir ou les mercredis lors des activités à la carte Demande des enfants dans la boîte à idées
<b>Les critères d'évaluation</b>	Participation des enfants aux différents ateliers Propositions dans la boîte à idées
<b>Les indicateurs d'évaluation</b>	Au moins 70% des enfants souhaitent participer à des ateliers Lors des activités à la carte 80 % des enfants proposent une activité

<b>Les objectifs généraux</b>	Eduquer a la citoyenneté et à la solidarité
<b>Les objectifs opérationnels</b>	Développer la solidarité entre les enfants et le respect, favoriser le vivre ensemble
<b>Les moyens</b>	Créer de la coopération au sein des activités Proposer le parrainage entre petits et grands Réalisation d'un jardin partagé

	Création d'objet ludique pour l'extérieur avec de la récupération
<b>Les critères d'évaluation</b>	Les groupes d'activités sont équilibrés et homogène Les grands aident les petits Création du jardin partagé et d'aménagement extérieur
<b>Les indicateurs d'évaluation</b>	50 % des grands sont à l'écoute des petits et les aident volontiers Dans 60 % des activités du soir et du mercredi il y a un enfant de chaque tranche d'âge qui participe Le jardin partagé est utilisé.

#### **IV. Encadrement**

Une réunion de rentrée et préparation du fonctionnement de l'année est réalisée en général la semaine avant la rentrée des classes. Elle permet de rappeler et/ou de modifier le fonctionnement de la structure périscolaire d'après le bilan de l'année précédente, de rappeler les règles de sécurité, et de mettre en place le nouveau projet pédagogique avec l'équipe.

Tous les mardi matin de 9h00 à 11h00 une réunion d'équipe a lieu toutes les semaines pour aborder la vie quotidienne, la gestion du personnel, les activités avec les enfants tout ce qui touche aux différents temps d'accueil périscolaire.

##### Déroulement de la réunion :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Discussion sur chaque point de l'ordre du jour.
- Tour de table.
- Points divers.

##### Procédure :

- Affichage ou inscription dans le cahier de transmission.
- Affichage ou inscription de transmission de l'ordre du jour.

<b>Contenu</b>	<b>Fréquence</b>
Evaluation et construction d'un plan d'amélioration sur le bien-être des enfants	A chaque période
Rappels liés à la sécurité	Avant chaque nouvelle période
Evaluation des projets/accueils et plans d'amélioration	Après chaque accueil
Rappel des dates importantes	Selon besoins
Elaboration collective	Avant chaque période
Discussion sur les échanges formels et informels réalisés avec les parents	A chaque réunion d'équipe



Il est également prévu des temps de préparation pour les activités dans l'emploi du temps des animateurs. Ceux-ci varient en fonction de leurs horaires et se font en période scolaire.

D'une manière générale, les animateurs, mais aussi la directrice et son adjoint, sont chargés d'accueillir les enfants et les parents, de faire le lien avec les enseignants des écoles dont sont issus les enfants, à Bantzenheim ou à Chalampé.

Par ailleurs, et sans distinction de fonction, les animateurs, directrice, adjoint doivent apporter une sécurité :

- Physique en aménageant un cadre et des règles.
- Morale en véhiculant des valeurs de bonne moralité.
- Affective aux enfants en étant attentifs à leurs besoins, notamment pendant la séparation qui peut être un moment difficile pour l'enfant, mais aussi pour les parents.

L'équipe est composée de la manière suivante :

- 1 directeur BPJEPS « LTP »
- 1 directrice adjointe en formation BAFD.
- 5 animatrices BAFA, PSC1 et SST en cours 1 animatrice non diplômée
- 1 animatrice responsable sanitaire PSC1, SST en cours
- 3 maîtresses de maison (1 sur Bantzenheim et 1 sur Chalampé)

**Le directeur** est chargé d'organiser, de dynamiser le site dont elle est responsable, sous la conduite et le contrôle du Conseil d'Administration de la SPLEA de Bantzenheim représenté plus particulièrement par son directeur et le responsable de pôle JAP (Jeunesse Animation Périscolaire).

### **Mission 1**

- ❖ Coordonner les actions menées par des professionnels et/ou des bénévoles travaillant dans plusieurs domaines ou plusieurs sites d'intervention.
- ❖ Exercer, par déclaration du directeur général, la gestion administrative et financière, ainsi que la gestion des ressources humaines.
- ❖ Responsable d'une ou plusieurs équipes d'animation.
- ❖ Diriger l'accueil dans le cadre de la réglementation en vigueur.

### **Mission 2**

- ❖ Traduire en actions concrètes les objectifs du projet éducatif.
- ❖ Concevoir et développer des projets. Evaluer les actions.
- ❖ Participer au développement de partenariats extérieurs ainsi qu'à la recherche de financement.

### **Mission 3**

- ❖ Accueillir, en toute sécurité, les enfants dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires (y compris NAP) et extrascolaires.
- ❖ Participer aux accueils d'école de Bantzenheim et Chalampé.

**La directrice adjointe**-responsable centre de loisirs est Sous l'autorité de la directrice du périscolaire.

### **Mission 1**

- ❖ La directrice adjointe dirige les accueils de loisirs durant les vacances scolaires et, en cas d'absence du directeur, l'accueil périscolaire dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- ❖ La directrice adjointe est responsable de la définition des moyens à mettre en œuvre, de l'organisation matérielle, de la gestion financière et de l'encadrement des activités dont il a la charge, est responsable des différents intervenants et/ou bénévoles ainsi que du suivi, de l'évaluation de son action et du respect du projet.
- ❖ La directrice adjointe peut être responsable d'un secteur : jeunes, enfants ...dont il coordonne les actions.
- ❖ La directrice adjointe assure parfois alternativement un travail d'animation et de suivi individuel.

### **Mission 2**

- ❖ Participe à la conception et à la mise en œuvre du projet éducatif et /ou social et le développe.

### **Mission 3**

- ❖ Accueille, en toute sécurité, les enfants dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.
- ❖ Intervient dans divers domaines et pour divers publics : activités de loisirs, accompagnement social de type insertion, santé, logement, animation de quartier, médiation...
- ❖ Travaille avec les partenaires concernés par son domaine d'intervention ou son projet.

**Les animateurs** sont sous l'autorité de la directrice du périscolaire.

### **Mission 1**

- ❖ Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.
- ❖ Encadrer les enfants sur les temps de la journée (périscolaire, NAP...)
- ❖ Etre disponible, bienveillant et créer une ambiance conviviale afin d'avoir un comportement modélisable.
  
- ❖ Adopter un langage et une tenue respectueux des situations et des personnes.

### **Mission 2**

- ❖ Participer à la mise en œuvre et au suivi des projets d'animations en cohérence avec le projet éducatif de la société.
- ❖ Organise matériellement l'activité qu'il encadre, soit sous la responsabilité d'un professionnel confirmé, soit en rendant compte à son supérieur.
- ❖ Peut être amené, selon son expérience et sa qualification, à définir les moyens qu'il met en œuvre, à participer au montage des dossiers.

### **Mission 3**

- ❖ Participer à la vie de la structure.

**Les agents de service** sont sous l'autorité de la directrice du périscolaire.

### **Mission 1**

- ❖ Assurer l'entretien et le rangement des locaux par des opérations simples.
- ❖ Prévenir les anomalies courantes.

### **Mission 2**

- ❖ Participer au respect des lieux.

### **Mission 3**

- ❖ Assurer un accompagnement éducatif.

## **V. Fonctionnement / déroulement de l'accueil**

### **1. Place de l'enfant**

Lors de l'accueil périscolaire nous souhaitons que l'enfant soit acteur de ce temps d'accueil, nous voulons lui permettre la possibilité de choisir ses activités, lui permettre de décider lui-même de son temps libre. C'est en lui donnant l'occasion de faire des choix que l'enfant apprendra que « choisir » nécessite une certaine liberté, mais également une certaine obligation : celle d'aller au bout de ses choix.

Laisser l'enfant s'exprimer, lui permettre de trouver sa place au sein du groupe. Laisser son imaginaire vagabonder, créer, rêver ou ne rien faire fait partie des passages essentiels à la construction de l'enfant.

Vivre pleinement ses différents temps d'accueil, plaisir, distraction, amusement, temps libre, découverte, repas, repos ... autant de temps de loisirs, que chaque enfant doit pouvoir expérimenter et partager.

## 2. Modalités d'intégration des enfants et des nouveaux arrivants

- a. Visites / accueils préalables
  
- b. Organisation spécifique en début d'année scolaire
  
- c. Intégration en cours d'année

## 3. Accueil des enfants en situation de handicap

L'accueil des enfants handicapés est singulier et spécifique à chaque enfant. L'organisation est fonction du temps au cours duquel ils sont confiés.

Peu d'enfants handicapés fréquentent le temps extra scolaires. Ceux qui en bénéficient ont un handicap ne nécessitant pas un accueil personnalisé.

Les conditions de cet accueil seront d'autant plus facilitées qu'elles auront été évoquées puis organisées à l'occasion de la mise en place du projet personnalisé de scolarisation (PAI).

L'accueil extra-scolaire prévu dans le cadre du PAI

C'est l'accueil qui présente les meilleures conditions pour faciliter la continuité éducative en cohérence avec les besoins spécifiques de l'enfant en situation de handicap.

Sera abordé par anticipation :

- les activités manuelles,
- les activités sportives,
- les temps d'hygiène,
- l'aménagement du lieu de restauration, si nécessaire.
- le déroulement de la journée.

## 4. Relation avec les familles

Les parents s'expriment au travers du comité d'usagers.

Les parents remplissent une enquête de satisfaction en septembre, en juin, et après chaque vacance scolaire.

Les parents utilisent la boîte à idées qui est dans le couloir pour toutes suggestions.

L'équipe et la direction sont disponibles pour toutes questions relatives aux activités périscolaires.

- Le projet pédagogique est mis à disposition des parents sur une table dans le couloir, ils peuvent le consulter sur place, mais ils peuvent également le demander.
- Les objectifs principaux relatifs au projet de l'année sont résumés sur une feuille et de manière visuelle qui sont accrochés dans l'entrée du périscolaire sur le panneau d'affichage à l'attention des parents.

Une réunion d'information pour les parents est organisée le 20 septembre. L'équipe de direction présente le périscolaire, son fonctionnement, les projets de l'année, l'organisation et la mise en route du premier cycle des mercredis et répondre à toutes les questions qu'ils peuvent se poser.

La SPL Enfance et Animation s'appuie également sur l'implication des familles dans les modalités d'exercice de la coéducation. Ainsi, la place des parents et de la famille dans les établissements de la SPL Enfance et Animation se retrouve au sein des comités d'usagers. Ces comités d'usagers ont un rôle consultatif qui doit permettre à la SPL Enfance et Animation de prendre en compte, dans le respect des obligations légales comme dans celui de ses capacités financières, les besoins des populations.

#### Les objectifs de ces comités sont :

- Accompagner les réflexions des directeurs/trices sur les modalités concrètes et pragmatiques de fonctionnement des structures,
- Faciliter la communication entre les usagers et les structures,
- Etre force de propositions à l'égard de la SPL dans l'évolution sociale et l'innovation,
- Participer à des groupes de travail (ex : restauration) permettant de contribuer à l'amélioration des services.

Les comités d'usagers d'établissements se réunissent une fois par trimestre avec le responsable de pôle et la directrice et une fois par an avec l'ensemble des comités d'usagers. L'objectif de cette réunion plénière étant de réaliser, en présence de la direction générale et du représentant de la CAF, un état des lieux des réflexions engagées dans chaque structure pour une priorisation des points à évoquer en direction du Conseil d'administration de la SPL Enfance et Animation.

Les deux personnes siégeant au comité d'usagers pour les P'tites Frimousses sont :

- Madame RICKLING Christine, habitant la commune de Bantzenheim,
- Madame STIMPFLING Audrey, habitant la commune de Chalampé.

Les parents peuvent prendre contact avec ces personnes à l'adresse mail : [cupb@splea68.fr](mailto:cupb@splea68.fr)

## 5. Santé / hygiène

Si les enfants ont des médicaments ou un traitement en cours, il faut impérativement une ordonnance. Pour tout autre médicament sans ordonnance nous ne pouvons pas leurs administrer. La direction prend connaissance des fiches sanitaires et des éventuelles allergies, régimes alimentaires et les communique au reste de l'équipe.

Lorsqu'un soin est donné, il faut le signaler au responsable sanitaire et remplir le cahier de soins. Les parents sont informés par l'animateur quand ils viennent chercher leurs enfants. Ils seront contactés si cela est nécessaire selon la gravité de l'accident.

Lors des trajets périscolaire-école, les enfants et les animateurs sont munis de dossards fluorescents et réfléchissants de manière à ce que les véhicules sur la route les voient de loin. Les enfants sont rangés par deux et au minimum un encadrant à l'avant et à l'arrière du groupe. Les enfants ne traversent pas au piéton avant que l'équipe d'animation fasse la circulation. Les animateurs se positionnent sur la route en encadrant le passage piéton afin que les enfants traversent en toute sécurité.

Chaque année, sur les équipements de Bantzenheim et de Chalampé, des exercices de sécurité sont mis en place, afin que l'équipe et les enfants sachent quoi faire en cas d'incident.

Référent sanitaire : OSWALD Manon en possession du PSC1.

Son rôle a pour principales tâches :

- S'assurer de la remise, pour chaque enfant, des renseignements médicaux nécessaires
- Informer les personnes qui participent à l'accueil des éventuelles d'allergies médicamenteuses ou alimentaire
- Se tenir informé du protocole établi pour chaque enfant en situation de handicap
- identifier les enfants qui doivent suivre un traitement médical et s'assurer de la prise des médicaments.
- s'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clé sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à la disposition de l'enfant.
- tenir le registre dans lequel sont précisés les soins donnés aux mineurs.
- tenir à jour les trousse de premier secours.
- Fermer la pharmacie à clé.
- ne pas administrer de médicament sans avis médical.

La consommation des repas et des goûters :

Les temps d'hygiène concernant les enfants pendant les repas et des goûters sont définis dans les journées type du périscolaire et celle du mercredi et aussi dans le projet pédagogique des centres de loisirs lors des vacances scolaires.

La maîtresse de maison procède au nettoyage des surfaces et du matériel utilisés tous les jours (vaisselles, tables, chaises, sols, matériel, cuisine, lavabos des enfants, four, frigo...).

Un planning a été mis en place pour le nettoyage approfondis d'autres matériaux (four, frigo, mobilier).

#### Les activités culinaires :

L'atelier cuisine est un moment pour apprendre et identifier les bons réflexes d'hygiène tout en s'amusant.

La dégustation du résultat de ces ateliers intervient immédiatement après l'atelier de transformation ou dans la journée sur place. Cette mesure diminue fortement les dangers liés aux micro-organismes qui, ainsi n'ont pas le temps de se développer. En effet, la croissance des bactéries se traduit par une courbe exponentielle : plus le délai de consommation est élevé, plus les micro-organismes ont eu le temps de se développer s'il y a eu une contamination accidentelle.

Les enfants et les animateurs doivent être en bonne santé sinon un risque de contamination par des germes infectieux (plaies, infections respiratoires ou intestinales) est accru.

#### Les enfants malades ne seront pas acceptés à l'atelier cuisine.

- Toutes les personnes participant à l'activité doivent bien se laver les mains avant, pendant si nécessaire et à la fin de l'activité.
- Les surfaces et le matériel utilisé pour l'activité sont bien sur propres et nettoyés après l'atelier.
- L'animateur doit porter une tenue propre ainsi qu'un tablier, une charlotte et des gants.
- Les enfants doivent porter un tablier, une charlotte et des gants si possibles.
- Les achats des matières premières sont faits très peu de temps avant l'atelier et en respectant la chaîne du froid (sac isotherme).
- Chaque produit est stocké dans les conditions requises.
- La référence de traçabilité des produits achetés sont conservés (collée dans un cahier).
- Les dates de limites de consommation (DLC) ou d'utilisation optimale (DLUO) des denrées sont vérifiées avant chaque activité culinaire.
- L'état des produits (aspect, couleur, odeur), des emballages et leur état de propreté sont contrôlés.
- Les produits ouverts, qui se conservent, sont étiquetés avec la date d'ouverture et conservés dans les conditions requises.

#### Les autres activités nécessitant un lavage de mains :

Pendant d'autres activités notamment manuelles les enfants lavent leurs mains avant, pendant si nécessaire et après l'activité.

## 6. Activités

Cette année les mercredis sont transcrits sur une plaquette chaque cycle qui est à la disponibilité des parents afin qu'ils voient ce que l'équipe met en place et propose aux enfants durant cet accueil. Elle est distribuée aux écoles. L'équipe proposera des activités variées et se bloquera un mercredi par mois pour proposer des activités à la carte, les enfants proposent et les animateurs s'adaptent en fonction des demandes. Un grand jeu ainsi qu'une sortie seront mis en place par cycle. Les activités tourneront autour des divers projets de cette année.

## 7. Transport

Chaque déplacement nécessitant un moyen de transport sera effectué par une compagnie de bus. En cas de petits effectifs l'équipe d'animation roulera avec les minibus de la société. Ces mini bus ont un suivi régulier assuré par un salarié bien précis qui a cela dans ses tâches de travail.

## 8. La vie quotidienne

### L'accueil du matin :

L'accueil périscolaire fonctionne tous les matins de 7h00 à 7h45 (du lundi au vendredi). La prise en charge à ce moment de la journée se situe à une période charnière, au rythme souvent bousculé, comprise entre le levé et le temps scolaire. Une atmosphère calme, réconfortante est indispensable.

Chaque enfant retire ses chaussures dans le sas du périscolaire et met ses chaussons.

Chaque enfant peut choisir en souplesse son activité et peut s'isoler s'il le souhaite.

Les enfants qui viennent très tôt ont la possibilité d'emmener un petit déjeuner et de le prendre dans la salle de jeu.

Deux animateurs commencent à 7h00, une s'occupe de l'accueil des enfants et l'autre s'occupe de sortir le minibus (le lundi) de chercher le courrier dans la boîte aux lettres, d'ouvrir toutes les salles et volets de la structure ainsi que le portail pour la livraison des repas. Elle s'occupe également du pointage des listes et procède aux différents changements (liste de changement ainsi que messages téléphoniques ou appel des parents durant l'accueil), elle accueille les parents et les enfants et répond à toutes les questions et prend note des informations. Les 2 animateurs emmènent à 7h45 les enfants scolarisés à Bantzenheim et Chalampé, remet les listes des enfants inscrits au périscolaire aux enseignements de la maternelle et affiche les listes sur le panneau des élémentaires) puis vont à l'arrêt de bus pour prendre le bus avec eux pour l'école de Chalampé. Elles reviennent avec le mini bus en place sur le parking de l'école élémentaire hormis le lundi où 1 animatrice recherche sa collègue en mini bus.

### L'accueil du midi :



L'accueil du midi est scindé en deux. L'un est pour les enfants scolarisés à Bantzenheim et se fait au périscolaire, l'autre est pour les enfants scolarisés à Chalampé et se fait dans la salle annexe au périscolaire dans la cour de l'école élémentaire.

- Sur Bantzenheim :

L'équipe sur Bantzenheim (4 animateurs en général) cherche les enfants aux deux écoles (élémentaire et maternelle) munie de dossards pour le trajet et des listes des enfants inscrits, puis revient au périscolaire pour le repas.

Les élémentaires inscrits à midi sont récupérés sous le préau de l'école élémentaire afin de faciliter la fluidité des enfants inscrits et les autres.

Les élémentaires prennent leur repas dans la cantine et les maternelles dans la salle de jeu pour réduire le bruit dans la salle commune et pour proposer un meilleur temps d'échanges avec les maternelles et afin de respecter leur rythme.

Cependant cette année aux vues de la forte demande sur le site de Chalampé 1 animatrice dot régulièrement se détacher et chercher des enfants scolarisés sur Chalampé pour les emmener dans le bus pour venir se restaurer sur Bantzenheim. De ce fait les élémentaires et maternelles mangent dans la même salle.

- Sur Chalampé :

L'équipe sur Chalampé (4 animateurs en général) dont la directrice adjointe qui est référente sur ce site, une employée de la commune mise à disposition non diplômée (qui sera toujours en binôme avec un animateur), cherche les enfants dans les deux écoles, muni de dossard pour le trajet des maternelles.

Pour que ce temps d'accueil soit agréable pour les enfants l'équipe pédagogique a décidé de faire manger les enfants en deux services tout d'abord les maternelles et ensuite les élémentaires pour pouvoir consacrer du temps aux enfants et faire que la salle soit moins bruyante plus agréable et pour respecter ce moment convivial et agréable qu'est ce temps de restauration.

Depuis le 3 novembre 2016, l'accueil des enfants de Chalampé se fait dans la cantine périscolaire construite dans la cour de l'école élémentaire de Chalampé.

Sur les deux sites :

Un roulement est mis en place pour l'équipe pédagogique entre Bantzenheim et Chalampé autant chez les maternelles que chez les élémentaires.

L'accueil du temps de midi s'articule autour du repas. Les mesures d'hygiène élémentaires sont scrupuleusement respectées avant, pendant et à l'issue du repas.

Chaque animateur est à table avec un groupe d'enfants. Il joue son rôle : régulation du bruit, échange avec les enfants, application des règles ordinaires de savoir-vivre, et leurs explications.

Des règles de vie sont mises en place avec les enfants, mise en situation avec prise de photo pour montrer ce qui est bien ou pas.

Mise en place de la phrase « 1-2-3 bonjour la première semaine pour pouvoir s'exprimer correctement auprès de tous les enfants dans le silence (nous changeons le mot après 1-2-3 par la suite en concertation avec les enfants).

Chaque enfant a un casier pour mettre ses affaires, il peut y ranger ses chaussons, le casier est identifié par une photo et l'étiquette avec son prénom.

Toutes les deux semaines, par roulement un animateur, choisit une chanson pour les maternelles. Nous chantons avec les maternelles avant le repas pour mettre un peu d'ambiance joyeuse et dans le but de faire un cahier de chants périscolaire.

Par principe, on ne force pas un enfant à manger, il a le droit de ne pas aimer un plat, mais avant le rejet, l'animateur l'encourage à goûter ce qui est servi.

Le service fonctionne de la manière suivante pour les élémentaires : à chaque table les enfants se répartissent les rôles en piochant dans des sacs en tissu le rôle à effectuer, qui sont les suivants :

- 1 enfant cherche les plats de l'entrée, du fromage, du pain et du dessert si cela est possible (préparés au préalable par la maîtresse de maison). Remplir la cruche d'eau lorsque celle-ci est vide. Il devra également débarrasser le saladier où les enfants mettent ce qu'ils ne veulent plus avant de servir le fromage.
- 1 serveur.
- 1 enfant débarrasse les assiettes.
- 1 enfant débarrasse les couverts.
- 1 enfant débarrasse les verres et petites cuillères.
- 2 enfants nettoient la table.

Afin d'éviter que les enfants se lèvent tous en même temps lors du débarrassage, nous mettons en place sous forme de jeu, un objet relai. Chaque enfant exécute sa tâche et passe l'objet à son camarade pour qu'il puisse à son tour faire son rôle et se lever.

Le plat principal est servi par l'équipe d'animation et la maîtresse de maison sur assiette pour gagner un peu de temps afin que les enfants puissent avoir un temps libre après le repas.

La maîtresse de maison appelle les tables à l'objet ou à une devinette par rapport aux enfants d'une table.

Le service fonctionne de la manière suivante pour les maternelles : à chaque table, l'animateur sert les petites et moyennes sections. Les enfants peuvent effectuer quelques tâches telles que :

- Se servir au moment du service (réservé aux grandes sections).
- Se servir de l'eau
- Vider son assiette dans les saladiers.
- Chercher le pain.
- Débarrasser les verres et les cuillères.
- Nettoyer la table.
- Essayer de couper les aliments tout seul.

Le repas est par définition un moment convivial où l'on discute dans le calme. La présence des animateurs à table favorise la discussion dans le respect de l'autre.

Pour être à l'écoute du rythme de chacun, plusieurs lieux d'activités sont proposés après le repas

- Sur Bantzenheim :
  - Moment de jeu libre dans le parc si le temps le permet.
  - Jeux calmes dans la salle de jeu du périscolaire (jeux de sociétés, construction, voitures, dinette, coloriage, dessins ...).
  - Jeux collectifs dans la salle de danse.
  - Sport dans le gymnase (football, basket ...).
- Sur Chalampé :
  - Moment de jeu libre dans la cour de l'école élémentaire ou dans la salle de restauration ou cuisine pédagogique ou salle de motricité pour les maternelles (jeux de société, coloriages, jeux de mimes ...)
- Sur les deux sites :

Lors des anniversaires tout le monde chante pour fêter celui-ci, une photo est prise avec le chapeau d'anniversaire, remise plus tard à l'enfant en souvenir. Un animateur est chargé d'imprimer la photo, de la décorer pour de la remettre à l'enfant.

Cette année les règles de vie ne seront pas notifiées, ni mise en scène sous forme de photo la seule chose qui permettra de s'appuyer dessus pour parler des règles c'est une charte de bien être au périscolaire avec les valeurs et les objectifs de travail qui sont : le respect de chacun, l'entraide et la participation active à la vie du centre.

- La restauration

Les repas sont assurés et livrés par un traiteur (API) en liaison froide.

Le livreur dépose les repas entre 7h30 et 8h00. Il les met au réfrigérateur et relève les températures et dépose la feuille de livraison.

La maîtresse de maison s'occupe de réchauffer les plats en exécutant toutes les procédures (relevé température, contrôle, ...). Elle s'occupe également de préparer les tables et procède à la préparation des plats. Elle fait également le service avec l'aide d'un animateur (chez les grands). Pour les maternelles, deux animateurs s'occupent du service du repas.

L'Accueil du soir :

A ce stade de la journée, l'enfant a déjà participé à sept heures d'accueil collectif, c'est la fin de la journée. Les animateurs recherchent un équilibre entre des activités collectives et les besoins individuels. Elles demeurent à l'écoute des besoins spécifiques des enfants, activités liées à l'âge des enfants, leurs capacités, leur rythme.

Certains enfants peuvent s'ils le souhaitent faire leurs devoirs dans la cantine pour être dans le calme.

Une activité par cycle relative à nos intentions et nos objectifs est mise en place par une animateur et cela à tour de rôle. En parallèle d'autres activités sont proposées par les animateurs :

- des jeux collectifs si une salle est disponible à la MJC,
- des jeux de société, coloriage...
- des activités ponctuelles ou sur du long terme en fonction des préparations de l'équipe d'animation.

Avant son départ chaque enfant contribue au rangement, en remettant soigneusement en place ce qu'il a utilisé.

- Les Goûters

L'achat des goûters est à la charge de la SPLEA.

La directeur adjoint établit une petite affiche hebdomadaire où apparaissent les goûters proposés. Il fait en sorte qu'il y est un équilibre avec le fromage et le dessert proposés par le traiteur. Il fait les achats et veille à respecter le budget. Le goûter est proposé vers 16h15 pour les enfants de Bantzenheim. Les enfants de l'école de Chalampé prennent le gouter plus tard vers 16h45. Les goûters sont proposés aux enfants par la maitresse de maison. Le jeudi, une fois par mois une personne de l'équipe propose gouter réalisé par ses soins et propose une animation

Lors du goûter comme pour le repas, il y a un des rôles attribués aux enfants : débarrasser les verres et cuillères, la cruche, nettoyer la table. La référence de traçabilité des produits achetés seront conservés et collés dans un cahier.

Les dates limites de consommation (DLC) ou d'utilisation optimale (DLUO) des denrées sont vérifiées chaque semaine.

Les produits ouverts, qui se conservent, sont étiquetés avec la date d'ouverture et conservés dans les conditions règlementées.

L'accueil et le départ des enfants sont organisés comme des moments privilégiés :

- Effectuer une transition souple entre la vie familiale et la vie au centre.
- Mettre en place différents pôles respectant le rythme de l'enfant.
- Répondre aux questionnements de l'enfant.
- Adapter les actions des équipes d'animation en fonction des circonstances.
- Permettre la transmission d'informations entre l'équipe et les parents

L'accueil des enfants et notamment des nouveaux arrivants :

A la rentrée et tout au long de l'année, l'équipe et la direction sont à l'écoute des nouveaux enfants.

L'équipe se présente ainsi que les enfants.

L'équipe prend le temps d'expliquer le fonctionnement du périscolaire ainsi que la vie en collectivité.

Nous responsabilisons les autres enfants afin qu'ils guident les nouveaux arrivants, leurs montrent ce qu'il est possible de faire ou non (sous forme de parrainage).

Un casier avec son prénom et sa photo lui sera attribué pour qu'ils puissent mettre ses affaires personnelles et trouver sa place.

Les moyens dont les enfants disposent pour s'exprimer :

- Le tableau « EXPRIME-TOI » chaque midi après le repas, les élémentaires peuvent mettre leur photo avec une pince à linge sur des cases où apparaissent différentes humeurs (en couleur) telles que :
  - la joie (jaune)
  - la tristesse (bleu)
  - la peur (vert)
  - la colère (rouge)

Les maternelles s'expriment sous une autre forme, ils ont à disposition trois smileys de couleur, pour exprimer leurs humeurs telles que :

- je suis heureux, je suis content (jaune).
- je suis fatigué, je suis malade (vert).
- je ne suis pas content ou triste (rouge).

Tous les jours, un animateur relève les humeurs des enfants sur un tableau, une autre à tour de rôle, tous les 15 jours fait le point et en parle au reste de l'équipe. Si l'équipe constate un problème récurrent chez un enfant, un temps lui sera consacré, et si nécessaire les parents seront contactés.

- Une enquête de satisfaction est faite avec les enfants en fin de centre.
- La boîte à idée où les enfants peuvent toute l'année inscrire sur des papiers des idées de goûter, d'activités, des remarques positives ou négatives sur la vie quotidienne au périscolaire.
- Des forums à différents moments :
  - Lors de la rentrée pour établir les règles de vie.
  - Tous les jours pour échanger des informations, des actions, ...

L'enfant acteur sera le citoyen responsable de demain. C'est particulièrement le cas des gestes écoresponsables synonymes de défense de l'environnement. L'équipe pédagogique rendra les enfants attentifs au tri sélectif des déchets et à la lutte contre le gaspillage.

### Recyclage et tri sélectif :

Nous disposons de cartons dans les différentes salles ou les enfants et l'équipe font des activités manuelles dans le but de trier les papiers, les plastiques.

- Nous utilisons des papiers, des feuilles qui nous ont été donné par les familles pour les dessins des enfants.
- Nous stockons à la cave toute sorte de matériaux de récupération. Ce matériel est utilisé lors des ateliers manuels ou lors de la mise en place de grands jeux ce qui permet de réduire les achats.
- Nous buvons l'eau du robinet, servie aux enfants dans des cruches enfants lors des repas, goûters, ...
- Nous éteignons les lumières en sortant d'une salle

### Gaspillage :

- Nous mettons en place avec les enfants des gestes quotidiens éco responsables :
  - lors du lavage des mains, couper l'eau entre le savonnage et le rinçage
  - n'utiliser que deux feuilles de papier pour s'essuyer les mains
- Lors des repas nous mettons en place un système afin d'éviter le gaspillage :
  - La maîtresse de maison demande systématiquement aux enfants s'ils aiment ou pas le repas proposé
  - Pour les enfants n'étant pas sûr d'aimer le repas, un système de pince à linge a été mis en place, l'enfant ne prend qu'une moitié, s'il aime il revient avec sa pince à linge et reprend sa deuxième moitié, cela évite que l'enfant se sert à outrance, il mange plus aisément ce qu'il a dans l'assiette.

### Respect de l'environnement :

L'environnement extérieur, les locaux, le matériel sont à la disposition des enfants afin qu'ils se sentent à l'aise et qu'ils grandissent dans un environnement sain. Il est de notre responsabilité de leur apprendre à respecter ce qui les entoure.

## 9. Rythme de la journée (temps d'accueil)

- Journée type périscolaire pour les enfants scolarisés à Bantzenheim (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

7h00-7h45	Accueil des enfants.
7h45	Rassemblement des enfants pour aller à l'école
11h30-11h45	Rassemblement des enfants à l'école vers le périscolaire. Rassemblement de 2 groupes maternelles et élémentaires.
11h45	Passage aux toilettes et lavage de mains.
11h50-12h00	Chants pour les maternelles. Temps libre pour les élémentaires
12h50-13h15	Temps de détente, temps libre à l'extérieur au parc de jeu ou dans la salle de sport.
13h15	Rassemblement des enfants pour aller à l'école.
16h00-16h05	Rassemblement des enfants à l'école vers le périscolaire
16h15-16h20	Passage aux toilettes, lavage des mains et goûter.
16h20 -16h40	Goûter.
16h40-18h30	Activité proposée par une animateur jusqu'à 18h00 en roulement pour un groupe d'enfants et temps libres (jeux collectifs, jeux de société, coloriages, ...) rassemblement de tous les enfants à 18h00 dans la salle de jeux, pour les autres, accueil des parents.
18h30	Fermeture et rangement du périscolaire.

- Journée type périscolaire pour les enfants scolarisés à Chalampé (lundi, mardi, jeudi et vendredi) le matin.

7h00-7h45	Accueil des enfants.
7h40	Rassemblement des enfants pour aller à l'arrêt de bus à l'école de Chalampé
7h45	Départ des enfants avec les animateurs dans le bus pour l'école de Bantzenheim
7h55	Arrivé des enfants de Chalampé à Bantzenheim
8h00	Départ des enfants avec les animateurs dans le bus pour l'école de Chalampé.
8h10	Arrivé des enfants de Bantzenheim à Chalampé.

### **Maternelles à la pause méridienne**

11h50	Passage aux toilettes lavage de mains à la maternelle.
12h00	Rassemblement des enfants à l'école maternelle vers la l'école élémentaire
12h10- 13h00	Déjeuner.
13h10-13h40	Passage aux toilettes Lavage de mains et rassemblement des enfants pour aller à l'école maternelle ou en salle de motricité ou dans la cour.

### **Elémentaires à la pause Méridienne**

12h00- 12h30	Rassemblement des enfants puis temps libre dans la cour de l'école élémentaire (ping-pong, multisport, utilisation de la structure de jeux...) ou animation dans la cuisine pédagogique
12h30 -12h40	Passage aux toilettes lavage de mains
12h45-13h30	Déjeuner
13h35-13h45	Passage aux toilettes lavage de mains et rassemblement des enfants si du temps avant la reprise jeux dans la cour de l'école élémentaire
16h10	Rassemblement des enfants aux écoles pour se rendre au périscolaire en bus.
16h30 -16h40	Arrivée au périscolaire et passage aux toilettes, lavage des mains.
16h40-16h55	Goûter.
16h55-18h30	Activités, accueil des parents.
18h30	Fermeture et rangement du périscolaire.

## **VI. Relation avec les partenaires.**

Tout au long de l'année nous développons au maximum le partenariat avec les instances qui nous sollicitent ou que nous sollicitons.

### Mulhouse Alsace Agglomération

M2A délègue par procédure l'organisation des services périscolaires sur nos sites. Elle fixe les orientations politiques et institutionnelles du secteur. Nous nous devons d'être transparents, et pour ce faire nous nous engageons à répondre le plus rapidement possible à toute demande.



A l'avenir, nous souhaitons également développer davantage de projets communs avec d'autres périscolaires M2A.

### La commune

Nous sommes très liés historiquement avec la commune de Bantzenheim, berceau de notre développement et qui nous accueille depuis le début de l'aventure en 1999.

Avec la bibliothèque, la ludothèque nous participons à chacun de leur manifestation. Une fois par semaine, nous nous rendons dans leurs locaux pour familiariser les enfants avec ce lieu culturel.

« Haut-Rhin propre », « le Téléthon », le marché de Noël avec qui nous organisons la mise en place d'un sentier pédagogique communal sont autant de moyens d'afficher notre attachement à ce territoire et à ses habitants.

### Les écoles, les crèches, les relais d'assistante maternelle

Avec notre opération péri-ouvert, nous accueillons tous les ans en nos locaux de Bantzenheim, les crèches et les assistantes maternelle. Cette journée de découverte permet de découvrir les locaux, projets pédagogiques expliqués, un contact très intéressant où le temps permet des échanges et de mieux connaître les animateurs, personnel administratif avec l'enfant au cœur du projet.

### Les familles

L'échange avec les familles est quotidien en périscolaire. Tous les soirs, les parents trouvent écho à leurs interrogations et inquiétudes.

Les fêtes sont un outil d'échange avec l'ensemble des familles périscolaire

Convivialité, disponibilité et écoute sont requises et toutes les questions sont prises en compte et analysées.

### Les institutions

‣ **Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations**

Agrément périscolaire :

L'agrément est déposé et obtenu au mois de juin pour l'année scolaire à venir.

- L'effectif nominatif de toute personne en contact (animateur) avec les enfants est déclaré à temps.
- La fiche complémentaire est mise à jour avant le démarrage de la saison à venir, au plus tard 8 jours avant le début de l'accueil.

Cela permet un contrôle des effectifs et du taux d'encadrement.

#### ▶ **Caisse d'Allocations Familiales**

Nous signons avec la CAF une convention d'objectifs et de financement qui définit et encadre les modalités d'interventions et de versement de la prestation de service.

Ces fiches signalétiques sont dûment remplies et transmises chaque trimestre à la CAF.

#### ▶ **Les services vétérinaires**

Ils accordent, après visite, l'autorisation d'ouverture du restaurant périscolaire.

#### ▶ **Commission de sécurité**

La commission de sécurité habilite avant ouverture l'association à fonctionner en toute sécurité dans les différents locaux.

### Les associations

La commune de Bantzenheim et Chalampé compte 45 associations.

Après près de vingt années de présence sur le territoire, nos équipes ont tissé un maillage dense avec les associations locales. Nous utilisons la salle de danse de la MJC toutes les semaines, nos équipes d'animation se retrouvent aussi pour des journées intergénérationnelles avec la maison de retraite de Bantzenh

### Les commerçants

Les commerçants locaux sont aussi des partenaires essentiels lors de nos organisations solidaires en nous fournissant gracieusement divers lots.

## **VII. Modalités d'évaluation**

Voici les différentes réunions qui permettent d'évaluer régulièrement les objectifs que nous nous sommes fixés.

- Réunion de l'équipe éducative tous les mardis matin (semaine impaire) : lieu d'échange permanent au sein de l'équipe d'animation qui permet de repérer et résoudre directement les difficultés rencontrées.
- Le bilan mi-parcours (fonctionnement, organisation, évaluation...)
- Les réunion pôle JAP
- Les réunions pour l'équipe d'animation analyse de la pratique une fois par mois

Toutes ces rencontres nous permettent de réfléchir ensemble à l'action menée, au service, aux valeurs, aux difficultés rencontrées ; ce qui nous permet d'être constamment dans une démarche de réflexion et d'évaluation afin de proposer aux familles un accueil de qualité.

Grille d'évaluation dans le tableau avec les objectifs